Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 056-215602426-20260511-2026_27-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SEGLIEN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE PONTIVY
Le : 13/05/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 11 Mai à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de SEGLIEN s'est réuni à la MAIRIE DE SEGLIEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GANIVET Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/05/2026.

Présents : M. GANIVET Laurent, Maire, Mmes : BERNARD Anne-Laure, BIHOES Claire, CHRISTIEN Nathalie, LE FUR Christelle, LE TENNIER Marie, PALISSE Audrey, POTHIER Laure, MM : BROUSSOT Mikaël, CHRISTIEN Mickaël, DHENNIN Pierrick, GUERIN Benoît, POULIZAC Maxime, ROBIC Quentin, THOMAS Jérôme

A été nommé(e) secrétaire : Mme BERNARD Anne-Laure

2026-27 – Commission Communale des Impôts Directs - Désignation des memebres

Monsieur Le Maire rappelle que cette commission concerne uniquement les habitations de la commune. Quand il y a un permis de construire ou une déclaration préalable pour des travaux déposés en Mairie, à la fin des travaux les personnes doivent compléter une déclaration d'achèvement des travaux. L'administration fiscale intervient 1 fois par an sur la commune pour vérifier la concordance entre les déclarations faites et les travaux réalisés. Cela a pour but d'avoir une équité entre habitants.

Le Maire ou l'adjoint.e délégué.e préside cette commission néanmoins la commune a l'obligation de nommer 12 titulaires et 12 suppléants sur la commune.

Seuls 6 titulaires et 6 suppléants seront retenus par l'administration fiscale.

Dans la mandature il y a obligation de réunir au moins 1 fois cette commission.

➢ **Après en avoir délibéré par 15 voix POUR décide de désigner les membres ci-dessous à siéger à la CCID :**

Membres titulaires :

- M. Pierrick DHENNIN
- Mme Maryse LE COGUIC
- Mme Dominique TALHOUËT
- M. Christophe LE GALL

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 056-215602426-20260511-2026_27-DE

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 056-215602426-20260511-2026_27-DE

- M. Daniel BROUSSOT
- M. Patrick ÉLLIAS
- Mme Mireille DARCEL
- Mme Audrey PALISSE
- Mme Marie-Hélène BIHOES
- M. Dominique GOUDE
- Mme Anne-Laure BERNARD
- M. Jean MORVANT

Membres suppléants :

- M. Christian LE DANVIC
- M. Mickaël CHRISTIEN
- Mme Stéphanie BESNIER
- M. Thierry ÉHOUARNE
- Mme Valérie PALARIC
- M. Patrick POMMÉ
- Mme Marie-Odile KERAMBRUN
- M. Jean LE PUIL
- Mme Claude PALARIC
- Mme Delphine LE COGUIC
- Mme Chantal GUÉZEL
- Mme Gilberte ALLOT

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/05/2026
Le Maire
Laurent GANIVET

MAIRIE DE SEGLIEN (MORBIHAN)

La secrétaire de séance
Anne-Laure BERNARD

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 056-215602426-20260511-2026_27-DE